

**MODALITES DE CONTROLE de CONNAISSANCES BLOC MINEURE SANTE  
(LICENCE ACCES SANTE) 2022-2023**

**UE Mineure Santé 1**

Modèle 1A.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Anatomie	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn	Ecrit/20 1h30	0.2	6
Physiologie	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn		0.2	
Initiation à la connaissance du médicament	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	
Biostatistiques	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	

Modèle 1B.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn	Ecrit/20 1h30	0.2	6
Sciences Humaines & Sociales	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn		0.2	
Initiation à la connaissance du médicament	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	
Biostatistiques	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	

Modèle 1C.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Anatomie	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn	Ecrit/20 1h30	0.2	6
Physiologie	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn		0.2	
Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn		0.2	

<sup>1</sup> Cours numérisés

<sup>2</sup> Séances d'Enseignement Présentiel Interactif

**MODALITES DE CONTROLE de CONNAISSANCES BLOC MINEURE SANTE  
(LICENCE ACCES SANTE) 2022-2023**

**UE Mineure Santé 2**

Modèle 2D.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn	Ecrit/20 1h30	0.2	6
Sciences Humaines & Sociales	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn		0.2	
Chimie	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	
Biophysique	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	

Modèle 2E.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/4h	ET = écrit/20 60 mn	Ecrit/20 1h30	0.2	6
Histologie, Biologie du développement	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	
Biologie cellulaire	4h30/2h	ET = écrit/20 45 mn		0.15	
Biochimie	4h30/2h	ET = écrit/20 45 mn		0.15	

Modèle 2F.

Disciplines	Volume horaire (CN <sup>1</sup> /SEPI <sup>2</sup> )	Modalité et durée de l'épreuve		COEF	ECTS
		Session 1	Session 2		
Histologie, Biologie du développement	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn	Ecrit/20 1h30	0.1	6
Biologie cellulaire	4h30/2h	ET = écrit/20 45 mn		0.15	
Biochimie	4h30/2h	ET = écrit/20 45 mn		0.15	
Chimie	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	
Biophysique	3h/2h	ET = écrit/20 30 mn		0.1	

---

## MODALITES DE CONTROLE de CONNAISSANCES BLOC MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2022-2023

Les étudiants ont le choix de s'inscrire à une UE mineure santé ou aux deux UE mineure santé.  
Dans le cas du choix d'une seule UE, l'UE1(A, B ou C) doit être obligatoirement suivie en premier.

### 1. Modalités d'inscription aux modèles de la Mineure Santé

Le modèle UE1A-UE2D 1 est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Portail Biosciences et Géosciences (Lyon 1)
  - o Licence portail Biosciences et géosciences 1<sup>ère</sup> année - Accès Santé
- Licence Sciences de la Vie (Lyon 1)
  - o Licence sciences de la vie 2<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence sciences de la vie parcours Génétique 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence sciences de la vie parcours Physiologie animale et humaine 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence sciences de la vie parcours Sciences de la Biodiversité 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence sciences de la vie parcours Bio-Informatique, Statistique et Modélisation 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence sciences de la vie parcours Biochimie 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
- Licence Sciences de la vie – biologie et humanités (Institut catholique de Lyon)
  - o Licence Sciences de la vie – biologie et humanités – accès santé – 1<sup>ère</sup> année
  - o Licence Sciences de la vie – biologie et humanités – accès santé – 2<sup>ème</sup> année
  - o Licence Sciences de la vie – biologie et humanités – accès santé – 3<sup>ème</sup> année
- Licence Sciences pour la Santé (Lyon 1)
  - o Licence Sciences pour la Santé – accès santé 1<sup>ère</sup> année
  - o Licence Sciences pour la Santé – accès santé 2<sup>ème</sup> année
  - o Licence Sciences pour la Santé – accès santé 3<sup>ème</sup> année

Le modèle UE1A-UE2E est réservé aux étudiants des licences suivantes

- Portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur (Lyon 1)
  - o Licence portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur 1<sup>ère</sup> année - Accès Santé
- Licence Chimie (Lyon 1)
  - o Licence Chimie 2<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence parcours Chimie 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
- Licence Physique (Lyon 1)
  - o Licence Physique 2<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence parcours Physique 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé

Le modèle UE1A-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes

- Licence Droit 1<sup>ère</sup> année -Accès Santé (Lyon 3)
- Licence Droit 2<sup>ème</sup> année – Accès Santé (Lyon 3)

---

## MODALITES DE CONTROLE de CONNAISSANCES BLOC MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2022-2023

- Licence Droit 3<sup>ème</sup> année – Accès Santé (Lyon 3)
- Portail Psychologie et Sciences Cognitives (Lyon 2)
  - o Licence psychologie 1<sup>ère</sup> année – Accès Santé
  - o Licence Sciences cognitives 1<sup>ère</sup> année – Accès Santé
  - o Licence psychologie 2<sup>ème</sup> année – Accès Santé
  - o Licence Sciences cognitives 2<sup>ème</sup> année – Accès Santé
  - o Licence psychologie 3<sup>ème</sup> année – Accès Santé
  - o Licence Sciences cognitives 3<sup>ème</sup> année – Accès Santé

Le modèle UE1B-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes

- Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (Lyon 1)
  - o Licence STAPS 1<sup>ère</sup> année – Accès Santé (Lyon 1)

Le modèle UE1C-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes

- Portail Mathématiques et Informatique (Lyon 1)
  - o Licence portail Mathématiques et Informatique 1<sup>ère</sup> année - Accès Santé
- Licence Mathématiques (Lyon 1)
  - o Licence Mathématiques 2<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence parcours Mathématiques générales et Applications 3<sup>ème</sup> année- Accès Santé
  - o Licence parcours Mathématiques pour l'enseignement 3<sup>ème</sup> année - Accès Santé
  - o Licence parcours Mathématiques-Informatique 3<sup>ème</sup> année- Accès Santé

### 2. Modalités de validation des UE et du bloc Mineure santé

#### 1<sup>ère</sup> session :

Validation directe d'une UE (UE1 ou UE2) en 1<sup>ère</sup> session

L'UE est validée lorsque la moyenne générale de l'UE est  $\geq 10/20$ , avec compensation entre disciplines.

La note obtenue à l'UE est définitive.

Règles générales de validation du bloc Mineure santé (UE1 et UE2) en 1<sup>ère</sup> session :

- Validation directe :

Le bloc Mineure santé est validé en 1<sup>ère</sup> session lorsque la moyenne générale entre les deux UE est  $\geq 10/20$ .

- En cas de non validation directe, se reporter à la règle de compensation entre UE au sein du bloc.

Si un étudiant est absent aux épreuves de 1<sup>ère</sup> session, il sera attendu en deuxième session.

#### 2<sup>ème</sup> session :

Validation d'une UE (UE1 ou UE2) en 2<sup>ème</sup> session

L'UE est validée lorsque la moyenne générale de l'UE est  $\geq 10/20$ , avec compensation entre disciplines.

---

## MODALITES DE CONTROLE de CONNAISSANCES BLOC MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2022-2023

La note de la 2<sup>ème</sup> session remplace la note de 1<sup>ère</sup> session.

La note obtenue à l'UE est définitive.

### Règles générales de validation du bloc Mineure santé (UE1 et UE2) en 2<sup>ème</sup> session

Les étudiants n'ayant pas obtenu en 1<sup>ère</sup> session la validation d'une des deux UE même avec la règle de compensation ou la validation des deux UE seront attendus aux épreuves écrites de 2<sup>ème</sup> session pour l'ensemble des disciplines de l'UE en question.

- Validation directe :

Le bloc Mineure santé est validé lorsque la moyenne générale entre les deux UE est  $\geq 10/20$ .

La note de la 2<sup>ème</sup> session remplace la note de 1<sup>ère</sup> session

- En cas de non validation directe, se reporter à la règle de compensation entre UE au sein du bloc.

### Règle de compensation entre UE au sein du bloc:

Compensation en session 1 et/ou en session 2 des moyennes générales des deux UE.